

**DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TCO**

ARRETE N° AP 2021-058/TCO

PORTANT DELEGATION

A

MADAME MARIE HUART-PAYET, DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Le Président de la Communauté d'Agglomération TCO,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9 alinéa 3 relatif aux délégations de signature,

Vu l'élection de M. Emmanuel SERAPHIN, Président de la communauté d'agglomération, en date du 16 juillet 2020,

Vu la délibération n° 2020_005_CC_1 du 24 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté d'agglomération,

Vu la note d'affectation N° 2021-29/SB en date du 30 juillet 2021,

Vu l'organigramme de la communauté d'agglomération,

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne marche de l'administration, de déléguer à la Directrice des Ressources Humaines, sous la surveillance et la responsabilité du Président, la signature de certains actes, concurremment avec les Vice-présidents et le Président lui-même,

ARRETE

Article 1^{er}: A compter du 1^{er} aout 2021, **Mme Marie HUART-PAYET, Directrice des Ressources Humaines**, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité, concurremment avec moi-même et l'ensemble des vice-présidents pour :

ADMINISTRATION GENERALE

Administration générale du TCO :

- la signature des courriers relatifs à l'exécution des contrats d'assurance « Risques statutaires » y compris les déclarations de sinistres ;

Administration générale de la Direction :

- la signature des actes relatifs à la transmission des pièces administratives (bordereaux de transmission) et, plus particulièrement, la transmission aux organismes dédiés des éléments nécessaires au remboursement de salaire des agents ;
- la certification du caractère exécutoire des actes et de leurs annexes ;
- la signature des états liquidatifs des subventions, du service fait des factures ;

- la réception de la liste des candidats ou autres documents relatifs à l'organisation des élections professionnelles ;
- la signature des courriers de convocation aux entretiens de recrutement ;

GESTION DU PERSONNEL

Gestion du personnel de la Direction des Ressources Humaines :

- la signature des actes relatifs aux congés et autorisations d'absence des agents ;

MARCHES ET ACCORDS-CADRES

Marchés et accords-cadres de la Direction, quel que soit leur montant :

- signer les demandes de devis ;
- signer les lettres de consultation ;
- signer les rapports d'analyse des candidatures et des offres, choix de l'offre économique la plus avantageuse ;
- signer les ordres de service relatifs aux marchés et aux accords-cadres (hors Ordre de service pour prix nouveaux) ;
- signer les comptes rendus relatifs aux sourçages fournisseurs ;
- signer tout acte relatif à l'acceptation des sous-traitants et à l'agrément de leurs conditions de paiement réceptionné après notification du marché (hors acte de sous-traitance remis au stade du dépôt de l'offre) ;
- signer les demandes de pièces nécessaires en vue de l'acceptation des sous-traitants et l'agrément de leurs conditions de paiement réceptionné après notification du marché (hors acte de sous-traitance remis au stade du dépôt de l'offre) ;
- signer les constatations et constats contradictoires liés à l'exécution des prestations ;
- signer l'original du marché ou de l'accord-cadre revêtu d'une mention indiquant que cette pièce est délivrée en unique exemplaire en vue de permettre au titulaire de céder ou de nantir les créances résultant du marché ;
- signer la décision de réception ou d'admission (y compris le refus de réception, le prononcé des réserves, réfaction, etc.) et la procédure préalable (hors ajournement) ;
- signer les avances et acompte, les factures et le service fait ;

Article 2 : La présente délégation de signature subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée, suspendue ou amendée par arrêté du Président.

Article 3 : La présente délégation abroge l'arrêté n° AP2021-055 portant délégation à M. John GANGNANT, Directeur Général Adjoint des Ressources assurant l'intérim de la Direction des Ressources Humaines.

Article 4 : En cas d'absence (congés annuels, maladie, rtt, congés exceptionnels, formation, mission), la présente délégation est donnée à **M. John GANGNANT**, Directeur Général Adjoint des Ressources.

Article 5 : Le présent arrêté entrera en vigueur à la date de sa publication qui interviendra dès sa transmission en Préfecture.

Article 6 : La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Il sera affiché, notifié et transcrit dans les registres de la communauté. Une ampliation sera transmise, le cas échéant, au Préfet et au Receveur Communautaire.

Fait au Port, le 04 AOUT 2021

Le Président du TCO

Emmanuel SERAPHIN



Notifié le :

Marie HUART-PAYET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le cas échéant, elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique auprès de mes services dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Saint Denis de la Réunion dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CA TERRITOIRE COTE OUEST - TCO (97)

Utilisateur : Sevingue Joelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	AP2021_058
Date de la décision :	2021-08-04 00:00:00+02
Objet :	AP2021_058 Portant délégation à Mme Marie HUART-PAYET Directrice des Ressources Humaines.
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.7 - Actes spéciaux et divers
Identifiant unique :	974-249740101-20210804-AP2021_058-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
974-249740101-20210804-AP2021_058-AR-1-1_0.xml	text/xml	912
Nom original :		
AP2021_058 Mme Marie HUART-PAYET.pdf	application/pdf	306776
Nom métier :		
99_AR-974-249740101-20210804-AP2021_058-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	306776

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 août 2021 à 13h33min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 août 2021 à 13h33min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 août 2021 à 13h33min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 août 2021 à 13h33min34s	Reçu par le MI le 2021-08-04